

Formation initiale pour l'année scolaire prochaine 2021-2022

L'année scolaire prochaine, sera une année de transition pour la formation initiale. Les grands principes :

- Le concours du CRPE se passera désormais à la fin du M2. Déplacer le concours en fin de M2, c'est faire perdre une année dans l'accès au statut, ainsi que pour les droits à la retraite !
- Les actuels étudiants ayant échoué au concours, seront en M2. Parmi ces étudiants M2, certains seront en « pratique accompagnée » de 3 fois 4 semaines et pour d'autres, en « contrats » payés à 740 euros/mois pour aller effectuer des missions de remplacement à hauteur de 3 stages de 4 semaines (soit 12 semaines).

En résumé, l'année prochaine, dans les écoles il y aura :

Rentrée 2021	Remarques
Des FSE (68 postes bloqués dans le département)	Ce sera la dernière année où les FSE seront en binômes à mi-temps dans les classes.
Des M2 « contractualisés » (8 postes bloqués contractuels à temps plein, soit 24 postes contractuels à 1/3 temps) et donc « payés »	Ces collègues passeront le concours à la fin de leur année de M2.
Des M2 « accompagnés », c'est à dire dans la classe avec l'enseignant	Ces collègues passeront le concours à la fin de leur année de M2.

Nous avons soulevé de nombreuses questions :

- **Comment sont choisis les étudiants à qui on proposera un contrat ?** C'est l'INSPE qui choisira les futurs étudiants contractuels, sans concertation avec l'inspection académique, et aucun critère ne nous a été communiqué.
- **Combien de temps sont bloqués les postes réservés aux « FSE » ?** En effet, nous sommes intervenus pour dire que certains postes sont bloqués depuis plusieurs années, alors qu'ils sont convoités par de nombreux collègues qui ont beaucoup d'ancienneté. L'administration répond que la règle c'est 3 ans maximum, sauf si l'IEN fait remonter que les équipes d'école sont favorables à maintenir l'implantation de ce poste bloqué dans l'école. Nous nous étonnons de cette réponse, qui va à l'encontre de l'intérêt des collègues qui souhaitent postuler dans l'école.
- **Combien de démission de FSE à ce jour ?** 1 seule démission à ce jour.

Notons que les futurs FSE, nouvelle mouture, à la rentrée 2022 ne disposeront plus que d'une quinzaine de jours de formation en moyenne pendant leur première année... et seront à plein temps dans les classes ! Ceci représente une « économie » de 9000 postes sur l'ensemble des 1er et 2nd degrés. **La FNEC-FP-FO condamne la réforme de la formation initiale qui a pour but l'utilisation pour un coût défiant toute concurrence des étudiants MEEF comme étudiant contractuel.**

Formation continue pour l'année scolaire prochaine 2021-2022

Attention : FO a rappelé son attachement, aux départs en formation continue (stages de 3 ou 4 semaines) à partir d'un barème essentiellement basé sur l'ancienneté. Ce principe est en train d'être mis à mal avec notamment des départs en formation privilégiant des projets d'équipes. On dénonce une nouvelle attaque contre notre statut. **C'est l'arbitraire qui sera une nouvelle fois de mise, car ce seront les IEN qui décideront quel projet d'école est susceptible d'être « meilleur » qu'un autre...** Nous demandons le respect du départ en formation au barème qui n'est pas contestable.

Constellations : L'inspecteur d'académie nous confirme le retour des constellations pour l'année scolaire 2021-22. Nous avons porté les revendications de nos collègues :

- ces formations ne font parties d'aucune revendication des personnels
- Si FO revendique la fin de ces formations, l'année prochaine elles ne doivent se faire que sur la base du volontariat
- Les remplacements des collègues pour leur participation à ces formations ne doivent pas se faire au détriment d'aucun autre élément : décharges de direction statutaires, remplacement d'enseignants absents, départ en formation
- Les collègues ne doivent pas être contraints d'assurer des temps de classe devant un groupe de pairs (jusqu'à 10 personnes et du CPC !)
- Respect de la liberté pédagogique

L'administration concède, qu'il ne s'agira pas de volontariat puisque tous les enseignants devront suivre 2 formations constellations (en maths et en français) en 6 ans. Ce seront les IEN de circonscription qui « piloteront » les constellations, ainsi l'application de ce dispositif sera différente d'une circonscription à une autre (certains privilégiant les cycles, d'autres les écoles...). Pour l'année prochaine, les groupes seraient constitués de 10 collègues, ce qui implique le dégagement de 10 moyens de remplacement pour un groupe de constellations !

Alors que cette année encore plus de 50 classes étaient non-remplacées certains jours, le dégagement de remplacement pour appliquer cette directive ministérielle est incompréhensible ! Ce management à la France Télécom issu du privé consistant à s'auto-former a été abandonné depuis longtemps. Les risques psycho-sociaux ont été prouvés.

L'administration vante les mérites de ce nouveau dispositif, (on peut le comprendre quand on voit les économies réalisées sur la formation des personnels !) sous la pression du Ministère qui veut l'imposer coûte que coûte. **Ce dispositif vise à remplacer le droit statutaire à formation continue de 18 heures, par une auto-formation entre pairs, tout cela dans le cadre de l'accompagnement PPCR où chaque enseignant est maintenant considéré comme stagiaire tout au long de sa carrière.**

A partir de la rentrée 2022-2023, les FSE seront en responsabilité à 100% dans leur classe, et ne pourront plus remplacer les départs en formation continue des collègues. Le nombre de départ en formation va donc s'en retrouver fortement diminué.

Carte scolaire

Lors du CTSD de février, le DASEN choisit de créer 18 postes de TR en fermant des classes. Or il s'avère que seuls 10 postes de TR statutaires vont être ouverts et 8 postes de TR bloqués pour les étudiants contractuels ! **Lors du CHSCT D du 28 avril, le DASEN annonce que les besoins en remplaçant pour le département est de 50 postes ! Le Ministre doit les donner !**

Notons par ailleurs que, alors que les personnels demandent la création massive de postes, seuls 68 postes maximum seront ouverts cette année pour les FSE contre 77 l'an passé, soit une perte d'au moins 9 postes !

FO rappelle ses revendications :

- **Arrêt de la masterisation et recrutement à BAC+3**
- **Arrêt du dispositif « constellations » et retour à une formation continue choisie sur le temps de travail**
- **Abandon du dispositif PPCR, et de son principe d'accompagnement tout au long de la carrière**
- **Abandon de la loi Rilhac**
- **Recrutement en postes nécessaires immédiatement et sous statut**
- **Augmentation des salaires avec 183€ pour tous immédiatement et sans contre-partie comme l'ont obtenu les personnels de santé**